

**Mairie de BETON BAZOCHES**

Département de Seine et Marne  
Arrondissement de Provins  
2, rue de l'Hôtel de Ville  
77320 BETON-BAZOCHES  
Tel 01 60 58 50 00 – Fax 09 71 70 56 34  
Email : mairie-de-beton-bazoches3@wanadoo.fr

**ARRETE N° D-6.4/2021/08**

Arrêté préfectoral N° 19ARS41SE relatif à la lutte contre  
Les bruits de voisinage dans le département de  
SEINE-ET-MARNE

Le Maire de la Commune de BETON BAZOCHES,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-4, L2214-4, L2215-1, L2512-13 et L511161

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L1311-1, L1311-2, R1336-4 à R1336611 et R 1337-6 à R1337-10-2

**Considérant** que les articles L2212-2 et L2512-13 du code général des collectivités territoriales, mettent notamment à la charge du maire le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique ;

**Considérant** toutefois que les nuisances sonores peuvent affecter notablement la qualité de vie quotidienne et avoir un impact négatif sur la santé, il est nécessaire de réglementer, sur l'ensemble du département, les activités susceptibles de porter atteinte à la tranquillité publique ou de nuire à la santé des êtres humains

**ARRETE**

Article 1 :

**Horaires des activités bruyantes effectuées par les particuliers**

Les activités bruyantes susceptible de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, systèmes d'irrigation, tondeuse à gazon, tronçonneuses, etc.) sont autorisées :

- de 08h00 à 12h00 et de 14h 00 à 19h00 du lundi au vendredi ;
- de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi ;
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Article 2 : Monsieur le Maire de la Commune de Beton Bazoches  
Madame La préfète de Seine-et -Marne

Sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté dont amplification est adressée pour information à :

Le Commandant du groupement de Gendarmerie

Fait à BETON BAZOCHES, le 22 janvier 2021.

Le Maire,  
Alain BOULLOT

